

**Commune de LAGNEY**  
**Séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCÈS VERBAL DU 06 JUIN 2025**

Réunion publique

**Convocation légale** du 30 Mai 2025

**Lieu** : Salle du Conseil

**Heure de début** : 20H35

**Heure de fin** : 21H37

**Présidence** : Monsieur le Maire, Bernard CHÉNOT

**Secrétaire de séance** : M FOREST Hervé

**Conseillers présents :**

M. Bernard CHÉNOT, M. Laurent PERRETTE, Mme Inès DESBOIS, Mme Océane BERTRAND, M. Hervé FOREST, M. Jacques MATHIEU, M. Logan MATHIOT, M. Éric REGHEM, Mme Ariane REMY, M. Henri SOYER , Mme Christine THEVENON

**Conseillers absents :**

M. Stéphane MOURÉ, M. Alain BAZARD, M Rémi BASTAILLE

**Procurations :**

M. Stéphane MOURÉ donne procuration à M. Laurent PERRETTE

M. Alain BAZARD donne procuration à M. Henry SOYER

M Rémi BASTAILLE donne procuration à M. Jacques MATHIEU

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

**Ouverture de séance :**

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

Il désigne M FOREST Hervé secrétaire de séance,

L'ordre du jour est énoncé :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Adoption du PV du Conseil Municipal du 24 Février 2025
2. Adoption du PV du Conseil Municipal du 08 Avril 2025
3. Autorisation de représentation séance plénière du 18 juin 2025 pour aménagement foncier
4. Devis Informatique
5. Devis protection incendie
6. Devis MAIREL – Volets roulants – Stores
7. Devis BM Services : Curage fossé – Chemin de la Croix Parrain

**DIVERS ET INFORMATIONS :**

Devis Etanchéité à l'air DM Expertises

Travaux CC2T – ST2i

### **1. Adoption du procès-verbal Conseil Municipal du 24 Février 2025**

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler, aucune objection n'étant exprimée

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 24 Février 2025

Approuvé à l'unanimité

### **2. Adoption du procès-verbal Conseil Municipal du 08 Avril 2025**

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler, aucune objection n'étant exprimée

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 08 Avril 2025

Approuvé à l'unanimité

### **3. Autorisation de représentation séance plénière du 18 Juin 2025 pour aménagement foncier**

La commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) de Meurthe et Moselle instruira les recours formulés contre le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de LAGNEY en séance plénière le Mercredi 18 Juin 2025

Lors de cette séance, il sera notamment instruit le recours n°2024-087 formulé par Monsieur MOREL Bruno contre le projet d'aménagement foncier de LAGNEY. Le traitement de ce recours est susceptible de modifier le lotissement parcellaire.

**Après en avoir délibéré et avec 11 votes pour et trois abstentions**, le Conseil Municipal :

**DECIDE d'autoriser** Monsieur le Maire à représenter les intérêts de la commune lors de la séance plénière du 18 Juin 2025

### **4. Devis 6 THEMES Info**

*A noter que le Devis 6 THEMES a été envoyé par courriel à tous les Conseillers avant le conseil du 06/06/2025.*

Monsieur le Maire présente le devis établi par 6 THEMES Info pour l'acquisition d'un PC portable ainsi que d'un serveur de fichier NAS (afin de sécuriser et sauvegarder les données) et d'un serveur VPN pour connexion à distance:

	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Serveur NAS	566.00	679.20
PC portable i5 compris Pack Office	824.17	989.00
Serveur VPN	290.00	348.00
Frais de main d'œuvre <i>rabais compris pour souscription contrat de maintenance</i>	75.00	90.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 755.17</b>	<b>2 106.20</b>

Les frais pour contrat de maintenance s'élèvent à 25 € HT par mois soit 30 € TTC (complété de 7 € HT soit 8.40 € pour abonnement mensuel VPN)

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le Devis 6 THEMES INFO pour un montant de 2 106.20 € TTC ainsi que le contrat de maintenance 25 € HT mensuel et Abonnement mensuel VPN pour 7 € HT
- **AUTORISE** le maire à prendre et à signer tous documents nécessaires

Le montant sera imputé au compte n°2183 pour l'achat du matériel informatique et au compte n° 6156 pour la maintenance et n°613 pour l'abonnement mensuel VPN

## 5. Devis Protection Incendie

*A noter que les Devis ont été envoyés par courriel à tous les Conseillers avant le conseil du 06/06/2025.*

Des devis ont été demandés pour la Protection Incendie des Bâtiments communaux dans le cadre de leur mise aux normes mais aussi pour la maintenance des installations installées.

Les devis de l'entreprise JDS sont incomplets

Ci-dessous comparatif des devis DESAUTEL et PROPARTNER :

Concernant la **maintenance annuelle** pour l'ensemble des bâtiments communaux:

	Montant HT
PROPARTNER	1 039.30€
DESAUTEL	684.80 €

Concernant la **mise aux normes** des bâtiments communaux :

	Eglise	Bâtiment Mairie actuel	Bâtiment nouvelle Mairie	TOTAL HT
PROPARTNER	231.80€	1 110.65 €	2 084.00€	<b>3 426.45€</b>
DESAUTEL	140.00€	Non compris	3 000.76€	<b>3 140.76€</b>

**Après en avoir délibéré avec 13 votes Pour et 1 abstention**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les devis de l'entreprise PROPARTNER pour la maintenance annuelle & la mise aux normes des bâtiments communaux
- **AUTORISE** le maire à prendre et à signer tous documents nécessaires avec l'entreprise PROPARTNER

Le montant sera imputé au compte n°6156 pour la maintenance et n°606300 pour l'équipement dont extincteurs et 218 pour plans de sécurité et signalétique

## 6. Devis MAIREL – Volets roulants Stores

*A noter que les Devis de l'entreprise MAIREL ont été envoyés par courriel à tous les Conseillers avant le conseil du 06/06/2025.*

Il est proposé de mettre en œuvre des volets roulants en façade arrière 1<sup>ère</sup> étage en remplacement des volets battants (Devis n°1629 du 05.03.2025 de la société MAIREL s'établissant à 7 661.00 € HT. – DCM 2025.018)

Monsieur le Maire présente le devis du 20/05/2025 de la société MAIREL s'établissant à 7 661.00 € HT. Ainsi que le devis du 20/05/2025 pour la pose de 2 stores sur châssis bois en façade avant pour un montant de 612.80 € HT

**Après en avoir délibéré avec 12 votes Pour et 2 abstentions**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les 2 devis de l'entreprise MAIREL pour 7 661.00 € HT & 612.80 € HT
- **AUTORISE** le maire à prendre et à signer tous documents nécessaires

Le montant sera imputé au compte n°231

## **7. Devis ETA BM Services : Curage fossé – Chemin de la Croix PARRAIN**

Il est demandé à l'entreprise ETABM services de fournir un devis pour :

- Curage du fossé – Chemin rural de la ruelle racheuse
- Entretien du chemin de la Croix Parrain

Monsieur le Maire présente le devis n°1 du 04 Juin 2025 s'établissant à 5525.00 € HT soit 6 630.00 € TTC répartis comme suit :

- Entretien du chemin : 4 025.00 € HT soit 4 830.00 € TTC
- Curage du fossé : 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC

**Après en avoir délibéré avec 12 votes Pour et 2 abstentions** le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise ETA BM Services pour un montant de 5525.00 € HT soit 6 630.00 € TTC
- **AUTORISE** le maire à prendre et à signer tous documents nécessaires avec l'entreprise ETA BM services

Le montant sera imputé au compte n°615231

## **DIVERS ET INFORMATIONS**

- Devis Etanchéité à l'air Ent DM Expertises pour tests d'étanchéité à l'air pour un montant de 1 702.00€ HT soit 2 042.40 € TTC
- Travaux CC2T – ST2i pour:
  - Devis ST2i n°178.25 – Taille tilleuls et haie de tuyas pour un montant de 416 €
  - Devis ST2i n°179.25 – Tonte dans le village (6 interventions) pour un montant de 1248 €
  - Devis ST2i n°180.25 – Débroussaillage captage d'eau pour un montant de 208 €
  - Devis ST2i n°188.25 – Mise en place d'enrobé à froid pour un montant de 832 €

Après avoir vérifié que l'ensemble de l'ordre du jour a été traité, M. Bernard Chénot, en sa qualité de Maire de Lagny, clôture le Conseil Municipal à 21h37.

La secrétaire de séance  
M. Hervé FOREST

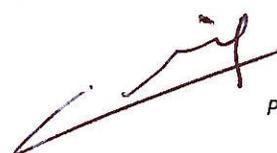


PV du 43<sup>ème</sup> CM du 06/06/2025



Pour affichage, le 06/06/2025

Le Maire  
Bernard CHENOT



Page 4 sur 4